



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-Direction des Politiques de Formation et d'Éducation Bureau des Examens et des Certifications Bureau des Formations de l'Enseignement Technique et des Partenariats Professionnels 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Claudine LEVY - Michel BOUTTIER Tél : 01.49.55.52.79 - 01.49.55.52.04 Fax : 01.49.55.40.06 Réf. Interne : Réf. Classement :</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/POFE/N2005-2073 Date: 04 octobre 2005</p>
--	--

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture
et de la pêche

Annule et remplace :

à

Date limite de réponse :

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

📎 Nombre d'annexes: 2

Objet : Modalités d'évaluation du brevet d'études professionnelles agricoles option «Activités hippiques», spécialités «Cavalier d'entraînement, lad-driver, lad-jockey», «Soigneur aide-animateur» et «Maréchal-ferrant».

Bases juridiques : Décret n° 89-51 du 27 janvier 1989 modifié portant règlement général du brevet d'études professionnelles agricoles ; arrêté du 12 janvier 2005 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet d'études professionnelles agricoles option «Activités hippiques».

Résumé : Modalités d'évaluation du BEPA option «Activités hippiques».

MOTS-CLES : BEPA ACTIVITES HIPPIQUES, EVALUATION, CCF, PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Administration centrale- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM- Inspection générale de l'agriculture- Hauts-commissariats de la République des TOM- Conseil général du génie rural des eaux et des forêts- Inspection de l'enseignement agricole- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole- Unions nationales fédératives d'établissements privés	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de préciser les modalités d'évaluation du brevet d'études professionnelles agricoles option «Activités hippiques», spécialités «Cavalier d'entraînement, lad-driver, lad-jockey», «Soigneur aide-animateur» et «Maréchal-ferrant».

Elle diffuse en annexe I les modalités des épreuves du premier groupe ET2, et ET3 ainsi que les grilles d'évaluation correspondantes.

Elle précise en annexe II, le cadrage du Contrôle en Cours de Formation lié aux modules professionnels en application de la circulaire n° 2005 du 28 août 1995 «Modalités d'évaluation dans les filières préparant aux diplômes de l'enseignement technologique et professionnel délivrés par le ministre chargé de l'agriculture». Elle diffuse les modalités des épreuves E et F du deuxième groupe ainsi que les grilles d'évaluation correspondantes.

Le Chargé de Sous-direction

Alain SOPENA

Annexe 1

EPREUVES DU PREMIER GROUPE

Epreuves	Coefficient	Durée	Nature
ET 1 Expression écrite	4	2 h 30	Ecrite
ET 2 Rapport de stage	3	20 mn	Orale à partir d'un document écrit
ET 3 PPE	5	40 mn	Pratique et orale

Remarque : Pour la spécialité maréchalerie l'épreuve ET2 est dotée d'un **coefficient 2** et l'épreuve ET3 d'un **coefficient 6**

ET2 - RAPPORT DE STAGE BEPA/AH

Organisation de la formation en milieu professionnel :

La formation en milieu professionnel a **une durée de dix à douze semaines, dont huit prises sur la période scolaire**. Elle fait partie intégrante de la formation, elle est obligatoire. Elle est le support de l'enseignement professionnel réalisé en centre de formation.

Elle permet au candidat d'acquérir une expérience qui facilitera son insertion. Elle contribue à :

- découvrir l'entreprise, son fonctionnement dans un environnement biophysique et socio-économique,
- acquérir les gestes professionnels liés à un secteur d'activité et les pratiquer,
- organiser son travail dans le cadre de consignes données.

Les stages :

Le stage principal qui sert de support au rapport de stage est d'une durée de 6 semaines minimum. Il est obligatoirement réalisé dans une entreprise de la spécialité en conformité avec les règles édictées par les sociétés mères pour le secteur des courses, et de la loi sur le sport pour la spécialité soigneur aide-animateur. Si l'entreprise retenue ne permet pas de couvrir l'ensemble des objectifs de la formation (cas de l'animation dans les écuries de propriétaires ou cavaliers professionnels) des stages complémentaires seront proposés aux élèves ou aux apprentis afin de répondre aux exigences de la formation et de l'évaluation. Il est recommandé également, pour les candidats de la spécialité soigneur aide-animateur, de réaliser un stage individuel de découverte du secteur des courses et pour les cavaliers d'entraînement un stage de découverte dans une entreprise équestre.

Sur les douze semaines de stage, une semaine de stage collectif ou individuel peut être organisée par l'établissement et encadrée par les enseignants concernés. Elle permet de conforter les apprentissages mis en œuvre en TP/TD et de mettre en pratique certaines activités incomplètement abordées dans les entreprises de stage : animation, organisation d'une randonnée équestre.

Organisation de l'épreuve :

Production d'un document écrit sous la forme d'un rapport de 20 pages dactylographiées maximum annexes non comprises. La note de l'écrit est attribuée avant la notation de l'oral.

Soutenance orale d'une durée limitée à 20mn maximum dont cinq à dix minutes maximum pour la présentation orale.

L'exposé technique porte sur un aspect du fonctionnement de l'activité principale qui a été abordé dans le document écrit. Il ne s'agit pas d'un projet mais d'un événement ou d'une activité réellement vécue par le candidat durant son stage.

Evaluation :

L'épreuve est évaluée par un enseignant technique et un professionnel compétent dans la spécialité professionnelle concernée. Ils disposent d'une grille d'évaluation spécifique.

Epreuve ET2 BEPA/AH

Nom :

Prénom :

Grille d'évaluation de l'épreuve rapport de stage BEPA/AH

Capacités évaluées dans la production écrite		Capacités évaluées lors de la soutenance	
1- Présenter et analyser le fonctionnement de l'activité principale de l'entreprise 11- Décrire les éléments constitutifs de l'activité 12- Présenter l'organisation et le fonctionnement de l'activité 13- Mettre en évidence les points forts ou les insuffisances dans la conduite et les résultats de l'activité	/6	1- Présenter de façon synthétique l'entreprise support du stage 2- Présenter un exposé technique 21- Pertinence du choix par rapport au fonctionnement de l'activité 22- Maîtrise des connaissances mises en œuvre 23- Pertinence des conclusions personnelles	/4 /14
2- Présenter l'entreprise dans son contexte 21- Repérer les éléments ayant influé sur la mise en place et le développement de l'entreprise 22- Repérer les éléments internes qui agissent sur le fonctionnement de l'entreprise comme atouts et contraintes 23- Repérer les éléments externes qui agissent sur le fonctionnement de l'entreprise comme atouts et contraintes	/10	3- Argumenter 31- Adéquation des réponses aux questions 32- Pertinence et qualité des arguments 33- Maîtrise des références au rapport et à l'exposé	/12
3- Rédiger un rapport Rédaction d'un rapport structuré et argumenté en respectant les consignes : <ul style="list-style-type: none"> - longueur du rapport - qualité et clarté de la présentation - présence d'un plan - qualité de l'expression écrite et des illustrations 	/4	4- S'exprimer oralement 41- Précision du vocabulaire 42- Opportunité du choix et qualité des supports utilisés 43- Gestion du temps imparti	/10
Total écrit (E)	/20	Total soutenance (S)	/40

Note finale : $\frac{E + S}{3} = \quad /20$

Appréciation générale :

Spécialité cavalier d'entraînement, lad jockey lad driver
Spécialité soigneur aide animateur

Conditions de mise en œuvre

L'évaluation est réalisée par une mise en situation professionnelle correspondant à la spécialité et au support professionnel de la formation préparée par le candidat.

Le candidat tire au sort un sujet présentant la situation professionnelle à réaliser et le cheval correspondant.

Le sujet propose une séquence de travail d'un cheval à partir de consignes données.

Le candidat dispose d'un temps de préparation de 30 mn maximum pour le choix de l'équipement, sa mise en place et l'échauffement du cheval.

L'épreuve proprement dite dure 40 mn maximum : réalisation 20 mn ; explication du travail effectué et discussion avec les examinateurs pendant 20 mn.

Evaluation

L'épreuve est évaluée conjointement par un enseignant technique et un professionnel compétent dans la spécialité professionnelle concernée. Ils disposent d'une grille d'évaluation spécifique.

**Epreuve ET3 du BEPA/AH Cavalier d'entraînement, Lad jockey Lad driver
et Soigneur aide-animateur**

Nom :

Prénom :

Grille d'évaluation de l'épreuve de pratique professionnelle explicitée

Travailler un cheval selon un programme d'entraînement établi
et commenter le travail effectué

Capacités	Critères	Evaluation				Barème	Observations
		--	-	+	++		
Prendre connaissance des consignes et préparer la séance de travail	Présentation de la séance de travail et le plan d'entraînement					/4	
	Vérification du harnachement et choix du matériel pour un travail en sécurité						
	Appréciation de l'état de forme et de la ferrure						
Réaliser une séquence de travail en temps réel 20 mn	Respect des objectifs de la séance					/10	
	Gestion du temps						
	Dosage de l'effort et de la récupération						
	Adaptation aux difficultés et à l'imprévu						
	Respect des règles de sécurité						
Tenue et comportement du candidat							
Rendre compte et justifier les caractéristiques du travail effectué 20mn maximum	Compte rendu du travail effectué et des problèmes rencontrés					/6	
	Justification des choix et initiatives						
	Présentation des possibilités d'évolution du travail à venir						
	Qualité de l'expression orale						
		Note				/20	

Appréciation générale :

Spécialité maréchalerie

Conditions de mise en œuvre

L'épreuve consiste à la réalisation d'un ferrage complet courant. Durée 1h30.

On présente au candidat un cheval muni d'une ferrure courante dont le renouvellement s'impose. Le candidat expose les enseignements qu'il tire de l'examen du cheval quant à la manière d'ajuster des fers industriels qui lui sont fournis par le centre d'examen ; puis il défère, pare les quatre pieds. Il ajuste les fers qu'il a choisis et les fait porter à chaud, les broche et les rive. Préalablement le candidat est informé que « garnitures et ajustures » sont exigées.

Le candidat dispose d'un temps de préparation lui permettant d'observer le cheval, de procéder à l'examen du pied et de rendre compte. La prise en compte du temps de l'épreuve proprement dite se fait après déferrage.

Le candidat choisit de ferrer à l'anglaise ou à la française. Le centre d'examen doit prendre en compte dans son organisation l'option retenue par le candidat.

Le jury est responsable de la sécurité des chevaux. Il doit vérifier les fers avant brochage. L'évaluation du parage et le contrôle des fers avant pose se font sans perturber le travail du candidat. La notation porte sur le travail réalisé dans le temps imparti (1h30). Passé ce temps le candidat a obligation de finir le travail commencé.

Tout au long de l'épreuve en cas de danger pour le cheval, le jury peut mettre fin à l'épreuve et le candidat est évalué sur le travail réalisé au moment de l'arrêt.

Le candidat se présente en tenue de travail conforme. Il apporte son outillage personnel.

Evaluation

L'épreuve est évaluée conjointement par un enseignant de techniques de maréchalerie et par un professionnel inscrit au répertoire des métiers. Ils disposent d'une grille d'évaluation spécifique.

Epreuve ET3 du BEPA/AH /Maréchalerie

Nom :

Prénom :

Grille d'évaluation de l'épreuve de pratique professionnelle explicitée

Réalisation d'un ferrage complet courant (durée 1h30)

Capacités	Critères				Barème	Observations
Faire un état de la ferrure et proposer le travail à réaliser	- Observation et commentaire sur le cheval et l'état de la ferrure - Respect des règles de sécurité				/20	
Réaliser le travail en sécurité	- Approche et contention du cheval en sécurité - Déferrage et parage - Ajustures appropriées et faire porter - Brochage, rivetage, finition				/10 /20 /20 /20	
Commenter le travail réalisé	- Commentaire et justification du travail réalisé				/10	
					/ 100	

Note finale : / 20

Appréciation d'ensemble :

Annexe 2

EPREUVES DU DEUXIEME GROUPE

Epreuves	Modules	Coefficient
A	G1,G4,G5	3
B	G2	1
C	G3	1
D	G6	1
E	S2,S3	2
F	S1, P1, P2, MAR	4

Remarque:

L'épreuve E est commune aux trois spécialités

L'épreuve F est adaptée à chaque spécialité

Epreuve E

Elle a un **coefficient 2** et concerne **les modules S2 et S3**. Elle comprend **4 CCF** qui sont identiques pour les trois spécialités : cavalier d'entraînement, lad jockey-lad driver ; soigneur aide animateur et maréchalerie.

2 CCF relatifs au module S2 :

Un CCF écrit et un CCF pratique. Ils sont affectés chacun du **coefficient 0,5**.

La programmation des 2 CCF sur les 2 années sera raisonnée en fonction de la progression retenue et de la répartition des objectifs évaluables lors de chacun de ces 2 CCF.

2 CCF relatifs au module S3 :

Le CCF 1 est écrit ; le CCF 2 comporte une partie pratique, et une autre écrite. Ils sont affectés chacun du **coefficient 0,5**.

CCF1 : c'est un écrit d'une durée de 1h30 ; il se présente sous forme d'exercices ou de questions portant sur les contenus et compétences attendues étudiées la première année. Cette épreuve est réalisée en fin de première année.

CCF2 : il est réalisé en deuxième année ; il comporte deux parties :

La première partie est pratique, d'une durée de 30 mn et notée sur **10 points**. On évalue les méthodes et les savoir-faire expérimentaux à travers la réalisation d'un travail pratique réalisé en laboratoire. Cette partie s'appuie sur toutes les expériences réalisées par les élèves durant les 2 années dans le cadre des travaux pratiques du module S3. Les indications concernant le travail à réaliser sont consignées dans une feuille remise à chaque élève. Le matériel est mis à disposition sur le poste de travail de l'élève. Une production écrite courte est demandée à l'élève.

Les sujets de cette première partie du CCF2 peuvent être différents ou identiques. En cas de sujets différents, le degré de difficulté doit être le même pour tous les élèves. La grille d'évaluation doit inclure l'appréciation de différentes capacités.

A titre indicatif, elle peut se décomposer comme suit :

- réaliser le montage ou l'expérience : 3 pts
- manipuler : 4 pts
- rendre compte : 3 pts

La deuxième partie est écrite d'une durée d'une heure et notée sur **10 pts**. Elle se présente sous forme d'exercices ou de questions portant sur les contenus et compétences attendues étudiées en deuxième année.

Les deux parties sont complètement dissociées et peuvent être évaluées à des périodes différentes.

Epreuve F Coefficient 4

Spécialité cavalier d'entraînement lad jockey lad driver

Présentation générale :

Module S1 : Coefficient 0,5

Epreuve écrite (objectif 1 et 2)

Modules P1 et P2 : Coefficient 3

CCF	<i>Nature de l'épreuve</i>	Coefficient
CCF 1	Epreuve écrite portant sur l'objectif 1 du module P1	0,75
CCF 2	Epreuve pratique en deux parties : - une épreuve pratique de conduite et utilisation du tracteur (objectif 2-1 du module P1) - une épreuve pratique portant sur la réalisation d'une opération d'entretien d'un matériel, d'une installation ou d'un bâtiment (objectif 2-2 du module P1)	0,25
CCF 3	Epreuve pratique portant sur la réalisation de travaux ayant trait aux soins quotidiens des chevaux (objectif 1 du module P1 et objectif 6 du module P2) Grille d'évaluation jointe	0,5
CCF 4	Pratique de l'équitation appliquée au support professionnel (cavalier d'entraînement, lad jockey lad driver). Grille d'évaluation jointe	1
CCF 5	Pratique de l'équitation «classique» (objectif 7 du module P2) Grille CEP1	0,5

MAR : coefficient 0,5

Modalités d'évaluation définies dans le dossier de validation soumis à l'approbation du DRAF/SRFD.

Organisation des épreuves

Module S1 : coef. 0,5

Cette évaluation est constituée de 1 CCF sous forme d'une **épreuve écrite**. Elle vise à évaluer les deux objectifs du module : principalement l'objectif 1 (connaissance d'une entreprise dans son environnement) en intégrant une dimension comparative (objectif 2).

Modules P1 et P2: coef. 3

Le programme d'évaluation comprend **5 CCF**

- CCF 1 : coef. 0,75

Cette évaluation est constituée d'une **épreuve écrite** d'une durée de 2h maximum qui porte sur l'objectif 1 du module P1. Elle comporte une série de questions construites autour de thèmes techniques étudiés dans le module P1. Ce CCF a pour objectif de vérifier que le candidat est capable :

- d'exposer des connaissances scientifiques et techniques
- de relier celles-ci à une situation professionnelle

- CCF 2 : coef. 0,25

C'est une **épreuve pratique** . Elle comprend deux parties :

- une épreuve pratique de conduite et d'utilisation du tracteur (objectif 2-1 du module P1) : conduire un tracteur en marche avant et marche arrière sur un parcours balisé et atteler un outil simple sans cardan. Elle sera réalisée au cours du deuxième semestre de la deuxième année pour tenir compte de l'âge requis pour la conduite du tracteur.

- une épreuve pratique portant sur la réalisation d'une opération d'entretien d'un matériel, d'une installation ou d'un bâtiment (objectif 2 – 2 du module P1)

Chaque épreuve représente 50% de la note finale.

- CCF 3 : coef. 0,5

C'est un CCF **pratique** qui porte sur la réalisation de travaux ayant trait aux soins quotidiens aux chevaux. Il vérifie un ensemble de compétences pratiques acquises essentiellement dans l'objectif 1 du module P1 et l'objectif 6 du module P2. Grille d'évaluation jointe.

- CCF 4 : coef. 1

Il porte sur la pratique de l'équitation appliquée au support professionnel. Les conditions de mise en œuvre et d'évaluation par spécialité sont définies en annexe. Grille d'évaluation jointe.

- **CCF 5 : coef . 0,5**

C'est une **épreuve pratique** qui porte sur une pratique de l'équitation classique (objectif 7 du module P2). Les conditions de mise en œuvre et d'évaluation sont définies en annexe. Le niveau souhaitable à atteindre est le niveau de capacité équestre professionnelle de niveau 1. Grille d'évaluation jointe.

***Remarques** : la numérotation de CCF ne constitue pas un ordre de réalisation. Elle est à l'initiative de l'équipe pédagogique. Cependant il est souhaitable de les proposer au cours de la deuxième année en fonction du déroulement du ruban de formation.*

Dans le cas des formations par la voie de l'apprentissage ou par alternance le CCF2 et CCF3 peuvent être réalisés chez les maîtres d'apprentissage ou l'entreprise d'alternance à partir de fiches de tâches relatives aux réalisations demandées en CCF2 et CCF3. Ces fiches, rédigées par les enseignants, énumérant les tâches et les degrés de performances, sont renseignées par le maître d'apprentissage ou l'entreprise d'alternance. L'enseignant vérifie avec le professionnel que le candidat possède les compétences exigées par le référentiel. L'enseignant décide de la note attribuée.

MAR : coef. 0,5 .Les modalités d'évaluation du MAR doivent être en rapport avec l'objectif général de ce module. Elles sont définies dans le dossier de validation du module soumis à l'approbation du DRAF/SRFD.

BEPA/AH cavalier d'entraînement CCF3

Nom :

Prénom :

Grille d'évaluation du travail auprès du cheval CCF 3

Capacités	Critères	Evaluation				Barème	Observations
		--	-	+	++		
Préparer et organiser le travail	<ul style="list-style-type: none"> - Choix et préparation des matériels et des équipements nécessaires - Préparation de locaux et des installations - Connaissance du plan d'alimentation - Préparation de l'animal 					/5	
Réaliser le travail	- Organisation du travail					/2	
	- Exécution de la tâche : <ul style="list-style-type: none"> - utilisation du matériel, des produits, des installations - distribution des aliments - approche et action sur le cheval - habileté gestuelle - respect des règles de sécurité - entretien et rangement des outils et des équipements 					/7	
	- Tenue des documents d'enregistrements					/1	
Justifier, rendre compte du travail réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Explication des modalités de mise en œuvre du travail réalisé - Compte-rendu des conditions de réalisation et des difficultés rencontrées 					/5	
Note						/20	

Epreuve d'équitation du BEPA/AH cavalier d'entraînement, lad jockey lad driver CCF4

Nom :

Prénom :

Grille d'évaluation de l'épreuve d'équitation appliquée au support professionnel

Critères	Evaluation				Barème	Observations
	--	-	+	++		
Equipement du candidat Préparation du cheval Compréhension et respect des ordres - échauffement et détente - respect des allures et vitesses - efficacité des départs Respect des règles de sécurité					/8	
Efficacité des aides et régularité de la position dans la réalisation du travail					/ 6	
Retour au calme					/2	
Explication du travail effectué et des problèmes rencontrés et suites à donner					/4	
	Note				/20	

Appréciation générale :

Cadrage du contrôle de l'épreuve pratique d'équitation du BEPA / AH spécialité cavalier d'entraînement lad jockey lad driver CCF5

Cette évaluation est organisée dans le cadre du contrôle continu du module P2 (objectif 7) sur l'initiative de l'établissement. Elle est réalisée par un enseignant en hippologie équitation de l'établissement assisté d'un professionnel représentant des employeurs ou des salariés, désigné par le chef d'établissement, sur proposition de la CPRE.

Objectif de l'épreuve :

. Les niveaux d'exigences sont calés sur la CEP1. Elle a pour but de vérifier les capacités équestres suivantes :

EC de contrôler l'équilibre, la vitesse et la direction d'un cheval, dans des situations connues et sécurisées et de se déplacer de manière autonome.

EC d'effectuer des opérations de manipulations courantes, de soins courants et de préparation au travail d'un cheval, dans le respect du bien-être et de la psychologie de l'animal.

EC de mener en main au pas et au trot et de détendre à la longe aux trois allures un cheval tiré au sort, préalablement détendu.

Conditions de mise en œuvre :

Le jury propose au candidat trois situations de travail correspondant aux exigences définies ci-dessus :

Epreuve A : Travail d'un cheval monté. Travail aux trois allures, dans un lieu sécurisé, incluant, des transitions inter-allures et l'enchaînement de courbes larges et serrées.
Durée de l'épreuve : 10mn. Temps de préparation : 10mn.

Epreuve B : Soigner et équiper le cheval pour le travail. Le candidat réalise une ou plusieurs des opérations suivantes :

- Au pré : aborder, rentrer, attacher
- le pansage
- bridier et seller un équidé
- soins après le travail
- entretien des pieds

Durée de l'épreuve : 10mn . Temps de préparation 10 mn

Epreuve C : Travail d'un cheval non monté. Détente à la longe d'un cheval ou d'un poney. Présentation en main d'un équidé d'instruction
Durée de l'épreuve 10 mn. Temps de préparation 10mn.

Ces épreuves sont évaluées à l'aide d'une grille spécifique définie nationalement . Le cheval servant de support à l'épreuve est désigné ou tiré au sort et non choisi par le candidat. Le jury se réserve le droit d'interrompre l'épreuve si la situation devient dangereuse pour le candidat ou le cheval.

Grille d'évaluation de l'équitation (CCF 5)
--

Nom :

Prénom :

Epreuve A - Travail d'un cheval monté

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Position, assiette et fonctionnement du cavalier					/4
Correction dans l'emploi et l'effet des aides					/4
Correction des exercices réalisés dans le travail (impulsion, contrôle de la direction)					/4
Cohérence du travail réalisé (progressivité, adaptation allures-tourners, prise en compte de l'environnement)					/5
Respect de la sécurité					
Capacité à analyser le travail effectué					/3
Note A					/20

Epreuve B - Soigner et équiper un cheval pour le travail

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Qualité de la réalisation (justesse du geste)					/6
Comportement et place lors du travail (calme, attention, qualité du contact avec l'animal)					/6
Respect de la sécurité					/5
Capacité à analyser le travail effectué					/3
Note B					/20

Epreuve C - Travail d'un cheval non monté

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Réglage et utilisation des harnachements					/3
Correction des exercices					/3
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail					/3
Comportement et place lors du travail (calme, attention)					/3
Respect de la sécurité					/3
Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail					/3
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Note C					/20

Epreuve F Coefficient 4

Spécialité soigneur aide animateur

Présentation générale :

Module S1 : Coefficient 0,5

Epreuve écrite (objectif 1 et 2)

Modules P1 et P2 : Coefficient 3

CCF	Nature de l'épreuve	Coefficient
CCF1	Epreuve écrite portant sur l'objectif 1 du module P1	0,75
CCF2	Epreuve pratique en deux parties : - une épreuve pratique de conduite et utilisation du tracteur (objectif 2-1 du module P1) - une épreuve pratique portant sur la réalisation d'une opération d'entretien d'un matériel, d'une installation ou d'un bâtiment (objectif 2-2 du module P1)	0,25
CCF3	Epreuve pratique portant sur la réalisation de travaux ayant trait aux soins quotidiens des chevaux (objectif 1 du module P1 et objectif 6 du module P2) Grille d'évaluation jointe	0,5
CCF4	Pratique de l'équitation appliquée au support professionnel (sport équestre, tourisme équestre). Grilles d'évaluation jointes CEP2	1
CCF5	Epreuve pratique portant sur la participation à une activité d'animation (objectif 7 module P2) ou à la préparation d'une randonnée (objectif 7bis du module P2)	0,5

MAR : coefficient 0,5

Modalités d'évaluation définies dans le dossier de validation soumis à l'approbation du DRAF/SRFD.

Organisation des épreuves :

Module S1 : coef. 0,5

Cette évaluation est constituée de 1 CCF sous forme d'une épreuve écrite. Elle vise à évaluer les deux objectifs du module : principalement l'objectif 1 (connaissance d'une entreprise dans son environnement) en intégrant une dimension comparative (objectif 2).

Modules P1 et P2: coef. 3

Le programme d'évaluation comprend **5 CCF**

- CCF 1 : coef. 0,75

Cette évaluation est constituée d'une épreuve écrite d'une durée de 2 h 00 maximum qui porte sur l'objectif 1 du module P1. Elle comporte une série de questions construites autour de thèmes techniques étudiés dans le module P1. Ce CCF a pour objectif de vérifier que le candidat est capable :

- d'exposer des connaissances scientifiques et techniques
- de relier celles-ci à une situation professionnelle

- CCF 2 : coef. 0,25

C'est une épreuve pratique Il comprend deux parties :

une épreuve pratique de conduite et d'utilisation du tracteur (objectif 2-1 du module P1) : conduire un tracteur en marche avant et marche arrière sur un parcours balisé et atteler un outil simple sans cardan. Elle sera réalisée au cours du deuxième semestre de la deuxième année pour tenir compte de l'âge requis pour la conduite du tracteur ;

une épreuve pratique portant sur la réalisation d'une opération d'entretien d'un matériel, d'une installation ou d'un bâtiment (objectif 2- 2 du module P1).

Chaque épreuve représente 50% de la note finale.

- CCF 3 : coef. 0,5

C'est un CCF pratique qui porte sur la réalisation de travaux ayant trait aux soins quotidiens aux chevaux. Il vérifie un ensemble de compétences pratiques acquises essentiellement dans l'objectif 1 du module P1 et l'objectif 5 du module P2. Grille d'évaluation en annexe.

- CCF4 : coef. 1

Il porte sur la pratique de l'équitation appliquée au support professionnel. Les conditions de mise en œuvre et d'évaluation par spécialité sont définies en annexe.

- **CCF 5 : coef . 0,5**

C'est une épreuve pratique qui porte sur la participation à une activité d'animation ou à la préparation d'une randonnée (objectif 7 et 7bis du module P2).

- Cas d'un CCF portant sur la participation à une activité d'animation (objectif 7) : cette épreuve porte sur une évaluation individuelle à partir de situations pratiques similaires ou identiques. La grille d'évaluation reprend l'appréciation des critères portant sur de savoirs (connaissance de l'entreprise, du public, de la sécurité ...), de savoir-faire (aménagement, signalétique, animation) et de savoir-être (comportement avec les participants).

- Cas d'un CCF portant sur la participation à la préparation d'une randonnée (objectif 7 bis). Cette épreuve porte également sur une évaluation individuelle à partir d'une liste de situation d'évaluation ayant pour thème la préparation d'une randonnée.

***Remarques** la numérotation de CCF ne constitue pas un ordre de réalisation. Elle est à l'initiative de l'équipe pédagogique. Cependant il est souhaitable de les proposer au cours de la deuxième année en fonction du déroulement du ruban de formation.*

Dans le cas des formations par la voie de l'apprentissage ou par alternance le CCF2 et CCF3 peuvent être réalisés chez les maîtres d'apprentissage ou l'entreprise d'alternance à partir de fiches de tâches relatives aux réalisations demandées en CCF2 et CCF3. Ces fiches, rédigées par les enseignants, énumérant les tâches et les degrés de performances, sont renseignées par le maître d'apprentissage ou l'entreprise d'alternance. L'enseignant vérifie avec le professionnel que le candidat possède les compétences exigées par le référentiel. L'enseignant décide de la note attribuée.

MAR : coef. 0,5

Les modalités d'évaluation du MAR doivent être en rapport avec l'objectif général de ce module. Elles sont définies dans le dossier de validation du module soumis à l'approbation du DRAF/SRFD.

BEPA/AH soigneur aide animateur CCF3

Nom :

Prénom :

Grille d'évaluation du travail auprès du cheval CCF 3

Capacités	Critères	Evaluation				Barème	Observations
		--	-	+	++		
Préparer et organiser le travail	<ul style="list-style-type: none"> - Choix et préparation des matériels et des équipements nécessaires - Préparation de locaux et des installations - Connaissance du plan d'alimentation - Préparation de l'animal 					/5	
Réaliser le travail	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du travail - Exécution de la tâche : <ul style="list-style-type: none"> - utilisation du matériel, des produits, des installations - distribution des aliments - approche et action sur le cheval - habileté gestuelle - respect des règles de sécurité - entretien et rangement des outils et des équipements - Tenue des documents d'enregistrements 					/2 /7 /1	
Justifier, rendre compte du travail réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Explication des modalités de mise en œuvre du travail réalisé - Compte-rendu des conditions de réalisation et des difficultés rencontrées 					/5	
Note						/20	

Cadrage du contrôle de l'épreuve pratique d'équitation du BEPA / AH spécialité soigneur aide animateur CCF4

Cette évaluation est organisée dans le cadre du contrôle continu du module P2 (CCF), sur l'initiative de l'établissement au plus tard à la fin du deuxième trimestre de la 2^{ème} année scolaire.

Elle est réalisée par un enseignant en hippologie équitation du Ministère de l'Agriculture assisté d'un socioprofessionnel représentant des employeurs ou des salariés, désigné par le chef d'établissement, après proposition de la CPRE. Le socioprofessionnel retenu doit être compétent au regard de la spécialité.

Objectifs de l'épreuve :

Elle a pour but de vérifier les capacités équestres suivantes :

Mention équitation

EC d'effectuer le travail d'un cheval, ou poney, sur le plat incluant la reprise définie préalablement.

EC d'effectuer le travail d'un cheval à l'obstacle, incluant un parcours défini préalablement.

EC d'effectuer le travail d'un cheval, ou poney, non monté, tiré au sort :

- sur le plat, à la longe ou aux longues rênes
- ou en liberté.

Mention tourisme équestre

EC de réaliser le parcours de maîtrise d'allure en terrain varié.

EC d'effectuer à cheval le parcours d'orientation et de régularité en milieu naturel.

EC d'effectuer le travail d'un cheval, ou poney, non monté, tiré au sort, sur le plat à la longe ou aux longues rênes.

Conditions de mise en œuvre :

Le jury propose au candidat trois situations de travail correspondant aux exigences définies ci-dessus.

Mention équitation :

Le candidat présente 3 séquences de travail.

- A) Travail d'un cheval sur le plat, incluant une reprise.
- B) Travail à l'obstacle, incluant un parcours défini préalablement.
- C) Travail d'un cheval non monté. Après tirage au sort, le candidat réalise un travail sur le plat, à la longe avec enrênement ou aux longues rênes ou un travail en liberté.

Chaque séquence a une durée de 15 minutes maximum.

Mention tourisme équestre :

Le candidat présente 3 séquences de travail :

- Réalisation d'un parcours de maîtrise d'allure en terrain varié.
Durée 15 minutes.
- Réalisation d'un parcours d'orientation et de régularité. Les candidats regroupés par groupe de 6 maximum réalisent un parcours d'extérieur d'une longueur maximum de 25 km, en situation de promenade organisée et comportant une halte lors de la transition entre chaque élève ou apprenti.
Durée : 1h par candidat halte comprise.
Remarque : compte tenu de sa particularité, cette épreuve peut être organisée à l'issue d'une semaine de mise en situation prélevée sur les semaines de stage.
- Travail d'un cheval non monté. Le candidat réalise un travail sur le plat, à la longe avec enrênement. Durée : 15mn.

Elles sont évaluées à l'aide de grilles spécifiques définies nationalement.

Les jurys devront également se référer pour l'organisation des épreuves, à l'instruction 04-050 du 24 mars 2004 du ministère des sports pour les mentions présentées. Cette instruction précise le niveau technique requis à l'entrée du Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire Sports « Activités équestres » du ministère chargé des Sports et correspond au niveau d'équitation de la Capacité Equestre Professionnelle de niveau II de la convention collective des établissements équestres.

Les conditions d'évaluation de cette épreuve pour répondre aux exigences du ministère des sports sur les passerelles entre le BEPA AH spécialité soigneur aide animateur et le BP/JEPS/activités équestres seront précisées ultérieurement.

Le cheval servant de support à l'épreuve est désigné ou tiré au sort et non choisi par le candidat.

Le jury se réserve le droit d'interrompre la séance si la situation devient dangereuse pour le candidat ou le cheval.

Lors des 3 séquences de travail (A B C), le candidat devra avant la fin du temps imparti faire un commentaire sur son travail. Les examinateurs devront s'abstenir de poser des questions.

Grille d'évaluation de la pratique de l'équitation (mention équitation) Page 1

Nom :

Prénom :

A - Travail d'un cheval sur le plat, incluant la reprise fixée

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Qualité de présentation de la reprise imposée					/3
Position, assiette et fonctionnement du cavalier					/3
Correction dans l'emploi et l'effet des aides					/3
Justesse du travail (impulsion, cadence, harmonie)					/3
Cohérence du travail réalisé (travail et reprise)					/3
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Appréciation globale du couple cheval – cavalier (ex : tension, etc..)					/3
Note A					/20

B - Travail à l'obstacle, incluant le parcours défini préalablement

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre, courbes)					/3
Correction des abords (encadrement, contrats de foulées) lors du travail et du parcours.					/3
Aisance, fonctionnement et liant du cavalier à l'obstacle (travail et parcours)					/3
Qualité de la réalisation du parcours déterminé					/3
Justesse dans l'emploi du cheval (impulsion, cadence, régularité)					/3
Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail réalisé					/3
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Note B					/20

Grille d'évaluation de la pratique de l'équitation (mention équitation Page 2)
--

C - Travail d'un cheval non monté

1-Travail sur le plat, à la longe avec enrênement

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Réglage des enrênements					/3
Comportement et place du longeur					/3
Contrôle de l'attitude (locomotion, impulsion)					/3
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail					/3
Respect de la sécurité					/3
Aisance générale (maniment de la longe, enrênement, etc..)					/3
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Note C					/20

Ou 2- Travail sur le plat aux longues rênes

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Choix de l'emplacement					/4
Influence sur le cheval (impulsion, incurvation)					/3
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail					/4
Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail (progression, etc ...)					/4
Respect de la sécurité					/3
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Note C					/20

Ou 3- Travail en liberté

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Aménagement de l'espace					/4
Choix du dispositif					/3
Comportement et place du candidat et de ses aides					/4
Capacité à adapter le dispositif					/4
Respect de la sécurité des intervenants et du cheval					/3
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Note C					/20

$$\text{Note finale : } \frac{\mathbf{A+B+C}}{\mathbf{3}} = \mathbf{/20}$$

Appréciation générale :

Grille d'évaluation de la pratique de l'équitation (mention tourisme équestre) page 1

Nom :

Prénom :

A - Réalisation d'un parcours de maîtrise d'allure en terrain varié

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Maîtrise des allures (à pied, pas, trot, galop)					/3
Maîtrise des allures (avec cheval de main)					/2
Qualité de réalisation du parcours et des difficultés en terrain varié					/3
Précision des gestes					/2
Respect du comportement du cheval					/2
Respect de la sécurité					/2
Comportement comme cavalier					/4
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Note A					/20

B - Réalisation d'un parcours d'orientation et de régularité en milieu naturel

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Respect de l'itinéraire fixé initialement					/4
Respect des points de contrôle durant le parcours.					/3
Correction des allures de déplacement					/3
Respect du comportement du cheval					/2
Respect de règles de sécurité (routière et équestre)					/2
Qualité de l'organisation de la halte					/2
Comportement comme cavalier					/2
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Note B					/20

C - Travail d'un cheval non monté

1 -Travail sur le plat, à la longe avec enrênement

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Réglage des enrênements					/3
Comportement et place lors du travail (calme, attention)					/3
Contrôle de l'attitude (locomotion, impulsion)					/3
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail					/3
Respect de la sécurité					/3
Aisance générale (maniement de la longe, enrênement, etc..)					/3
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Note C					/20

Ou 2 - Travail sur le plat aux longues rênes

Critères d'évaluation	Evaluation				Barème
	--	-	+	++	
Choix de l'emplacement					/4
Influence sur le cheval (impulsion, incurvation)					/3
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail					/4
Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail (progression, etc ...)					/4
Respect de la sécurité					/3
Capacité à analyser le travail effectué					/2
Note C					/20

$$\text{Note finale : } \frac{A+B+C}{3} = \quad /20$$

Appréciation d'ensemble :

Epreuve F Coefficient 4

Spécialité maréchalerie

Présentation générale :

Module S1 : Coefficient 0,5

Epreuve écrite (objectif 1 et 2)

Modules P1 et P2 : Coefficient 3

CCF	Nature de l'épreuve	Coefficient
CCF1	Epreuve écrite sous la forme d'une série de questions portant sur les objectifs 1 et 2 du module P1	1
CCF2	Epreuve pratique de forgeage de quatre fers ordinaires définis aux cotes du dessin selon modèle-Grille d'évaluation	2

MAR : coefficient 0,5

Modalités d'évaluation définies dans le dossier de validation soumis à l'approbation du DRAF/SRFD

Organisation des épreuves :

Module S1 : coef. 0,5

Cette évaluation est constituée d'une épreuve écrite. Elle vise à évaluer les deux objectifs du module : principalement l'objectif 1 (connaissance d'une entreprise dans son environnement) en intégrant une dimension comparative (objectif 2)

Module P1: coef. 1

Le programme d'évaluation comprend **1 CCF** constitué d'une épreuve écrite d'une durée de 2h maximum . Il comporte une série de questions construites autour des thèmes étudiés dans les objectifs 1 et 2 du module. Ce CCF a pour objectif de vérifier que le candidat est capable :

- d'exposer des connaissances scientifiques et techniques
- de relier celles-ci à une situation professionnelle

Proje

Module P2 : coef. 2

Le programme d'évaluation comprend également 1 CCF.

C'est une épreuve pratique de forgeage. Elle a une durée d'une heure trente. Elle consiste à forger quatre fers ordinaires définis aux cotes du dessin selon modèle.

Elle est évaluée par un enseignant de techniques de maréchalerie et un professionnel inscrit à la chambre des métiers, à l'aide d'une grille définie nationalement (annexe). Ce contrôle est organisé à l'instigation de l'établissement, au plus tard à la fin du deuxième trimestre de la deuxième année scolaire.

MAR : coef. 0,5

Les modalités d'évaluation du MAR doivent être en rapport avec l'objectif général de ce module. Elles sont définies dans le dossier de validation du module soumis à l'approbation du DRAF/SRFD.

BEPA/AH Spécialité Maréchalerie CCF2

Nom :

Prénom :

Grille d'évaluation du forgeage

Forgeage de quatre fers ordinaires définis aux cotes du dessin selon modèle

L'évaluation est conduite par un membre de l'équipe pédagogique et un professionnel inscrit à la chambre des métiers.

Capacités	Critères				Barème	Observations
Préparer	-Observation et commentaire sur l'outillage et le forgeage - Respect des règles de sécurité				/10	
Réaliser le travail	- Forgeage - finition				/20	
	- Respect des cotes				/10	
	- Tournure équilibrée				/20	
	- Etampage . disposition . calibrage . direction				/20	
	- Pinçon				/10	
Commenter le travail réalisé	- Commentaire et justification du travail réalisé				/10	
					/ 100	

Note finale : / 20

Appréciation d'ensemble :

Recommandations pédagogiques et modalités d'évaluation de l'équitation dans le cadre du module G3

Dans le cadre du module G3 du BEPA /AH, l'activité équitation peut être proposée aux élèves dans une limite de 50h d'enseignement sur les 135 h consacrées à l'EPS.

L'équitation est à considérer comme une pratique physique à part entière. Pour les 50h consacrées à l'enseignement des pratiques équestres, l'enseignant d'EPS, s'il n'est pas titulaire du BEES 1 ou du BP JEPS, devra conventionner avec un moniteur d'équitation. Dans tous les cas, il peut se faire aider par un enseignant d'hippologie équitation de l'établissement. Il reste responsable du module et de son évaluation certificative. De fait, il assure le lien entre les principes fondamentaux de l'équitation et la préparation physique du cavalier.

L'accent sera mis plus particulièrement sur le principe de «pratique en sécurité» nécessaire à la dimension professionnelle de la formation.

Pour la mise en œuvre de l'évaluation, il convient de se référer à la grille jointe.

Grille d'évaluation de l'équitation du module G3 BEPA/AH

Nom :

Prénom :

Points		Eléments A évaluer	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Compétences attendues : Par la prise d'informations sur l'environnement et sa monture, en maîtriser la propulsion et la direction afin de réaliser un projet de déplacement en assurant sa sécurité et celle du cheval.			Principes d'élaboration de l'épreuve : Réaliser un tracé imposé, composé de diverses situations à maîtriser et variables suivant les disciplines équestres enseignées, en intégrant des contraintes d'allures et de temps, en terrain plat et ou varié		
5/20	Aisance à cheval	Equilibre	Equilibre précaire lors des transitions et différents déplacements	Equilibre stabilisé lors des transitions et différents déplacements sur les fesses	Equilibre sur les étriers et les fesses acquis
		Dissociation segmentaire	Manque de dissociation entre le haut et le bas du corps	Fixité des jambes et aisance du port de tête et des épaules	Le bas du corps est fixe, le bassin délié, le haut du corps indépendant
		Disponibilité	Le cavalier est plus souvent en réaction/aux actions du cheval sur le parcours	Le cavalier agit sur les actions du cheval afin de " dessiner " le parcours	Le cavalier anticipe sur les actions du cheval afin de " dessiner le parcours
Contrôle écoute de l'équilibre					
4/20	Contrôle des allures	Indépendance des aides	Indépendances des aides non acquises utilisation simultanée des jambes et du haut du corps afin de faire avancer le cheval	Indépendance des aides acquises au pas et au trot. L'action des jambes est simultanée et efficace afin de faire avancer le cheval	Indépendance des aides acquises au trois allures. L'action des jambes est simultanée et adaptée à la réaction du cheval
		Changements d'allures	Les changements d'allures sont imprécis et aléatoires	Les changements d'allures sont contrôlés au pas et au trot	Les changements d'allures sont contrôlés et précis au pas, trot et galop
5/20	Contrôle de la direction	Qualité de la " main "	Actions brutales et/ou désordonnées des mains. Rênes mal ajustées le cheval " flotte "	Mains en place : actions maîtrisées. Les rênes sont ajustées	Actions fines et discrètes des mains sur des rênes ajustées
		Précision	Difficultés à suivre le tracé imposé	Les difficultés rencontrées se situent sur des courbes serrées	La direction est assurée sur l'ensemble du tracé
		Regard	Regard du cavalier dirigé vers le sol	Le regard du cavalier est orienté dans le sens du déplacement	Le regard du cavalier anticipe les déplacements à réaliser
1/20	Qualité du pansage ajustement de la selle(étriers sangle)et du filet		Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
5/20	Temps réalisé		Il appartient à chacun de spécifier la répartition des points en fonction du type de parcours(distances , terrain plat ou varié....)ainsi que les variables possibles quant aux situations à résoudre(obstacles, figures, ramassage, slalom		
/20					

